

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 13/02/2017

Date d'affichage : 17/02/2017

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 23 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 23 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Manuel REQUIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Régine RINAUDO à Eric MASSON / Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Monique LEBLANC à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Elisabeth CAILLAT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT /

SECRETARIE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La commune organise, au travers du service Animation - Jeunesse, un accueil pour les enfants scolarisés de la petite section (3 ans révolus) au CM2, résidant à Cogolin, chaque mercredi dès 12h durant le temps scolaire, à l'exception des jours fériés.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le règlement intérieur, en intégrant notamment :

- la précision de l'âge révolu pour bénéficier de cet accueil (3 ans révolus) ;
- les pièces à fournir lors de l'inscription sont précisées ;
- la possibilité du paiement par prélèvement automatique.

Envoyé en préfecture le 01/03/2017

Reçu en préfecture le 01/03/2017

Affiché le - 2 MARS 2017 N° 2017 / 139

ID : 083-218300424-20170223-2017__017-DE

CM 23/02/2017

N° 2017/017

PLANÈTE MERCREDI E.A.L. : PRIMAIRES DE LA PETITE SECTION AU CM2 - RÈGLEMENT INTERIEUR

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Établissement d'Accueil de Loisirs (E.A.L.) PLANÈTE MERCREDI pour les primaires (de la petite section au CM2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



M. E. Lansade

Marc Étienne LANSADE